



DROIT A L'IMAGE
ACCORD DE CAPTATION, UTILISATION, REPRODUCTION, ADAPTATION ET DIFFUSION

ENTRE

GlobeConteur, association de type loi 1901, déclarée auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique le 10 janvier 2017 et ayant son siège social 8 rue saint Domingue, 44200 NANTES, représentée par son Président, M Robin Sigwald,

AGEVIE, association de type loi 1901, déclarée auprès de la préfecture de Tours le 18 novembre 1994 et ayant son siège social, Rondpoint de l'Europe, 37160 DESCARTES, représentée par sa directrice, représentée par Mme Aurélie DAVID, agissant par délégation de la présidente

Ci-après dénommé le Porteur de Projet, d'une part

ET

*Nom : PETIT Prénom : Claudie né(e) le 21/11/1952
à ARBOIS et domicilié(e) 22 Rue Plessis de Ressaud ,*

Contact email ou téléphone : 06.17.85.73.04.

Ci-après dénommé(e) le Témoin, d'autre part

ET

*Nom : LETELLIER Prénom : FRANÇOISE né(e) le 21/01/1955
à VILLEURBANNE et domicilié(e) 1 rue Dore 37340 SAINT GENIS / CATHAN.*

Contact email ou téléphone : letellierfr2@gmail.com

Ci-après dénommé(e) le Collecteur, enfin

PREAMBULE

GlobeConteur est une association citoyenne qui a notamment pour objet la transmission sensible d'histoires de vie visant à rapprocher les cultures et les générations. Les petites histoires vécues collectées auprès des Conteurs par les Collecteurs, formés à cet effet, sont destinées à être intégrées à une carte interactive consultable par tous sur le site internet du Porteur de Projet <https://globeconteur.org/la-carte-vivante/>

L'association AGEVIE développe et anime des lieux de vie adaptés aux personnes âgées pour leur permettre de conserver leur autonomie le plus longtemps possible. Elle favorise notamment le lien social en facilitant la participation des personnes âgées à la vie locale, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. <https://www.agevie.fr/>

Le présent accord (ci-après « l'Accord ») définit les conditions de la captation, l'utilisation, la reproduction, l'adaptation et la diffusion des contributions orales et visuelles (ci-après les Contributions) du Témoin et du Collecteur par le Porteur de Projet.

IL EST DONC EXPRESSEMENT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD

Le présent Accord a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le témoin et le Collecteur (i) d'une part autorisent, exclusivement aux fins de la réalisation de l'Objet Associatif, la captation de leurs images et voix par le Porteur de Projet et (ii) d'autre part donnent au Porteur de Projet le droit d'utiliser, de reproduire, d'adapter et de diffuser leurs Contributions.

Le présent Accord n'est passé que pour les histoires vécues dont les données figurent ci-dessous:

1. Titre de l'histoire / thème du témoignage : *PASSEON COIFFURE*

Lieu du témoignage (Nom de la ville/ village et adresse si possible) : *Sainte-Suzanne 35340*

Date du témoignage (année ou période) : *1980 - 2010*

Support du témoignage (Texte / Audio / Vidéo) : *Vidéo*

Date de transmission du témoignage au Porteur de Projet : / /

2. Titre de l'histoire / thème du témoignage : *MA PETITE ENTREPRISE*

Lieu du témoignage (Nom de la ville/ village et adresse si possible) : *Sainte-Suzanne 35340*

Date du témoignage (année ou période) : *1980 - 2010*

Support du témoignage (Texte / Audio / Vidéo) : *Vidéo*

Date de transmission du témoignage au Porteur de Projet : / /

3. Titre de l'histoire / thème du témoignage :

Lieu du témoignage (Nom de la ville/ village et adresse si possible) :

Date du témoignage (année ou période) :

Support du témoignage (Texte / Audio / Vidéo) :

Date de transmission du témoignage au Porteur de Projet : / /

ARTICLE 2 – AUTORISATION DE CAPTATION, UTILISATION, REPRODUCTION, ADAPTATION ET DIFFUSION

Le témoin et le Collecteur autorisent à titre non-exclusif, sans contrepartie financière et à des fins non commerciales l'enregistrement, l'utilisation, la reproduction, l'adaptation et la diffusion par le Porteur de Projet de clichés fixes et/ou de vidéos de leur image d'une part et d'enregistrements de leur voix d'autre part, réalisés à l'occasion de la collecte du témoignage et pour la réalisation de l'Objet Associatif.

A l'issue de cette période initiale, il pourra être renouvelé par consentement exprès des Parties ou de leurs ayants-droits par voie d'avenant. Toute tacite reconduction est expressément exclue.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

6.1 Le Témoin et le Collecteur déclarent et garantissent être libres d'accorder les droits objets des présentes et qu'ils n'ont consenti aucun droit susceptible d'entraver la parfaite exécution des présentes sur les éléments de l'Histoire Vécue. Ils garantissent expressément le Porteur de Projet contre d'éventuelles conséquences dommageables de toute déclaration inexacte.

6.2 Le Porteur de Projet s'engage à ne pas procéder à une utilisation des images, de la voix et/ou de la Contribution du Témoin et du Collecteur qui serait contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou attentatoire à la dignité humaine.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Les Contributions recueillies par le Porteur de Projet auprès du Témoin et du Collecteur sont constituées d'informations se rapportant à des personnes physiques qui sont qualifiées de « données personnelles » et, à ce titre, encadrées par les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Témoin et/ou le Collecteur peut retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données personnelles. Il peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur suppression ou exercer son droit à la limitation du traitement de ces données en adressant une demande écrite à l'adresse mentionnée en tête des présentes. Le Porteur de Projet, en tant que responsable du traitement desdites données personnelles, s'engage à procéder aux modifications sollicitées gratuitement et dans un délai raisonnable.

ARTICLE 9 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Accord est soumis à la loi française.

A défaut de solution amiable trouvée entre les parties, tout litige relatif à la conclusion, l'application et/ou l'interprétation des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du siège du Porteur de Projet y compris en matière de référez.

Fait en 3 exemplaires, dont un pour chaque Partie, à

Le 15 Mai 2014.

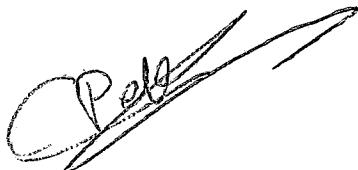
Signatures :

Les Porteurs de Projet :

Robin Sigwald, président GlobeConteur



Le témoin :



Association Agévie

Aurélie David, directrice



241 rue Edouard Vaillant

BP 75825 - 37058 TOURS Cedex

Tél. 02 47 39 04 16 Mail : accueil@agevie.fr

Le Collecteur :